

« Pas assez de précaution contre la tuberculose ! »

Une maman, touchée par la maladie, tire la sonnette d'alarme

Une maman, dont les enfants fréquentent l'école Saint-Michel à Verviers, a contracté la tuberculose en décembre. Elle a été placée en isolement durant plus d'un mois et ses fils sont victimes d'une tuberculose dormante. Suite aux deux autres cas dévoilés dans nos colonnes hier, la maman s'interroge sur les précautions prises par l'école.

Joanna Delporte a été heurtée à la lecture de notre article sur les deux cas de tuberculose décelés chez des élèves de 3^e secondaire à Saint-Michel Verviers. Non seulement ses enfants y sont scolarisés en primaire – les différents degrés communiquent – mais en plus on lui a diagnostiqué une tuberculose en décembre dernier. « Dès que le médecin m'a appris que j'avais la tuberculose, j'ai directement fait le nécessaire auprès de l'école pour que des mesures de précaution soient prises au cas où mes enfants auraient eu aussi la maladie », explique la maman, qui a été redirigée vers le médecin scolaire. « Le Dr Santos a juste

dit qu'il ne fallait pas s'alarmer. Ce manque de réaction m'a énervé. » Le médecin de famille a décidé pour sa part d'hospitaliser les enfants de Joanna trois jours pour effectuer tous les tests de rigueur. « Finalement, mes fils étaient simplement porteurs d'une tuberculose dormante, donc sans risque de contagion. Mais on ne l'a appris qu'une semaine après avoir pris contact avec le médecin scolaire », indique la maman. Bryan et Dorian doivent tout de même suivre un traitement à base d'antibiotiques durant neuf mois.

Quand la tuberculose de Joanna Delporte a été dépistée en décembre, toute la famille a été interrogée par des spécialistes pour connaître le nombre de personnes fréquentées et pratiquer des tests de dépistage, raconte-t-elle encore. « En plus, je conduisais mes enfants à l'école tous les jours et je participais à des activités scolaires, donc j'ai été en contact avec des élèves et parents. »

L'ÉCOLE DROITE DANS SES BOTTES

Du côté de l'école, on nuance sérieusement les propos de Joanna

Delporte. « J'ai tout de suite pris mes précautions en prévenant le PSE (service de promotion de la santé à l'école, NDIR) dans les délais prescrits. Dès qu'on a connaissance d'un cas, c'est la procédure », explique Brigitte Andris, la directrice des primaires à Saint-Michel. « Le Dr Santos a pris toutes les précautions qui s'imposaient et est entré en contact avec le médecin des enfants. Il n'y avait pas de risques étant donné que c'était une tuberculose dormante. Et je fais confiance au corps médical. »

Si son intention n'est pas de susciter une panique généralisée, la maman souhaite témoigner des conséquences de cette maladie. « J'ai été hospitalisée et placée en isolement pendant plus d'un mois. J'étais dans un état critique. Aujourd'hui encore je n'en ai pas fini. » Outre la fièvre, les douleurs musculaires et pulmonaires durant, Joanna Delporte a eu la vue altérée et a perdu l'usage de ses jambes quelque temps. La tuberculose est une maladie infectieuse sévère, mais, rappelons-le, qui se soigne bien en Belgique.

A.F.

Milquet veut une réunion d'urgence

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, souhaite réunir, en urgence, les cabinets concernés (Maggy De Block, au fédéral, mais aussi les ministres régionaux) pour établir le cadastre des cas de tuberculose et voir si un dépistage automatique s'avère nécessaire. « Il y a de moins en moins de cas en Belgique », avance son cabinet.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la Belgique fait partie des pays à basse incidence de tuberculose puis-

QUE FONT LES POLITIQUES ?

qu'elle est sous le seuil de 20 cas par 100.000 habitants (l'incidence était de 10,3/100.000 en 2010). À cette époque, 82 % des cas déclarés ont été dépistés sur plainte dans le secteur curatif ; les autres cas l'ont été au cours de dépistages ciblant les groupes à risque ou lors du contact tracing.

Sur le cas de Verviers, la ministre ne veut rien dire, puisqu'elle n'est pas le pouvoir organisateur de cette école libre. On se tourne donc vers le Segec. « Un arrêté de 2011 précise ce qui doit être fait par chaque école en cas de maladie transmissible. Une nouvelle circu-

laire n'est pas utile. Quant aux cas de Saint-Michel, nous pensons que l'école a fait le nécessaire. » ■

D.S.W.